

## 1.3 Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2019

Solène COLIN  
Yannig PONS  
DGAFP<sup>1</sup>

### Chiffres clés

Les femmes représentent **63 %** des agents publics et **42 %** des agents de la catégorie A+.

La fonction publique compte **2,4 agents de 50 ans et plus pour 1 de moins de 30 ans**. Ce ratio est de 1,3 dans le secteur privé.

La part des femmes, déjà majoritaires dans la fonction publique (**62,7 %**), continue de progresser (+0,3 point comme les années précédentes). Parmi les agents de catégorie A+, leur part augmente de 0,5 point, mais elles y restent minoritaires (**42,4 %**). L'âge moyen des agents continue d'augmenter, mais moins que dans le secteur privé (+5 mois). Il augmente dans la FPE (+2 mois) et la FPH (+1 mois) alors qu'il est stable dans la FPT.

### La féminisation de l'emploi public se poursuit

Fin 2019, 62,7 % des agents qui travaillent dans la fonction publique sont des femmes, contre 46,3 % dans le secteur privé. En dix ans, la part des femmes dans la fonction publique a progressé de 2,1 points (+0,2 point en 2019). La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 78,0 % de femmes (+0,8 point en dix ans). En particulier dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, cette part atteint 87,6 %. Dans la FPT, la part des femmes s'élève à 61,3 % (+0,8 point en dix ans). Les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux (87,6 %) mais elles sont moins représentées dans les établissements départementaux (27,7 %, en hausse de 1,6 point depuis 2009), du fait de la faible proportion de femmes dans les services départementaux d'incendie et de secours. Avec 56,6 % de femmes, la FPE est le versant le moins féminisé mais leur part y a augmenté de 3,1 points en dix ans.

La part des femmes varie de façon importante selon les métiers, en particulier dans la FPH et la FPT. Dans la FPH, les filières administrative et soignante sont les filières les plus féminisées avec près de neuf femmes pour dix agents. A contrario, la filière technique-ouvrière est la seule filière où les hommes sont plus nombreux que les femmes. Dans la FPT, certaines filières sont également plus féminisées avec en tête les filières sociale et médico-sociale (respectivement 95,4 et 94,8 % de femmes), administrative (82,8 %), médico-technique (80,6 %). À l'inverse, on dénombre peu de femmes dans les filières incendie-secours (5,5 %), sécurité (21,3 %) et sportive (29,7 %).

Dans la FPE, les métiers administratifs et de l'enseignement sont davantage féminisés : les femmes représentent, par exemple, 88,0 % des greffiers, 78,5 % des secrétaires administratifs, 84,1 % des professeurs des écoles et 60,4 % des professeurs agrégés ou certifiés. À l'opposé, elles ne représentent que 21,8 % des surveillants pénitentiaires et sont peu nombreuses dans la police quel que soit le niveau hiérarchique (21,3 % des commandants et 20,9 % des brigadiers et gardiens de la paix). Elles représentent 19,1 % de la gendarmerie et 16,9 % des militaires.

<sup>1</sup> Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

## 1 L'emploi public

Les femmes restent relativement peu nombreuses à occuper des postes de catégorie A+. Elles représentent 42,4 % des agents de cette catégorie, ce qui est faible au regard de leurs effectifs parmi l'ensemble des agents de catégorie A (66,2 %) (**Figure V 1.3-1**). En 2019, leur part dans la catégorie A+ a augmenté de 0,5 point. Dans la FPT et la FPE les femmes occupent respectivement 52,0 % (+0,9 point) et 40,7 % (+0,6 point) des emplois de catégorie A+. Suite à une révision (les grades d'ingénieur hospitalier en chef ne sont plus considérés comme A+), les emplois de catégorie A+ de la FPH deviennent les plus féminisés, avec 53,2 %. En 2019, la part des femmes parmi les agents de catégories A de la FPT a augmenté de 6,8 points et s'établit à 69,2 %. Cette hausse s'explique notamment par le passage en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants, cadre d'emploi très féminisé. Les femmes sont relativement moins présentes parmi les agents de catégorie B (52,2 %) en raison notamment du poids des militaires dans cette catégorie. En effet, les femmes représentent 59,3 % des effectifs civils de catégorie B. Leur part diminue globalement de 2,8 points dans la catégorie B du fait du reclassement en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants.

**Figure V 1.3-1 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et par tranche d'âge**

	Situation au 31 décembre 2019			Évolution entre les 31 décembre 2018 et 2019		
	Part des femmes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des femmes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	66,2	13,2	32,0	1,1	-0,2	0,6
dont A+	42,4	1,9	52,5	0,5	0,1	0,7
Catégorie B	52,2	15,2	32,2	-2,8	0,4	1,0
Catégorie C	64,0	14,6	38,5	0,4	0,0	0,6
Toutes catégories	62,7	14,3	34,9	0,3	0,0	0,7

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

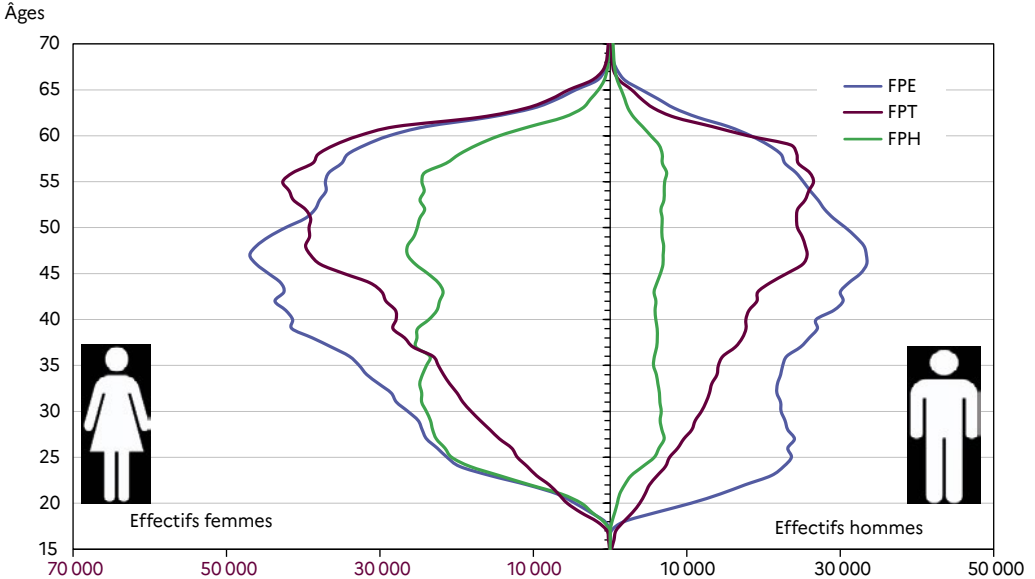
## L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter, notamment dans la FPE

Fin 2019, l'âge moyen des agents de la fonction publique s'est accru d'un mois par rapport à fin 2018. L'âge moyen augmente de deux mois dans la FPE et d'un mois dans la FPH alors qu'il est stable dans la FPT. Le différentiel diminue avec le secteur privé, où l'âge moyen augmente de cinq mois.

La fonction publique compte 2,4 agents de 50 ans et plus pour 1 de moins de 30 ans alors que ce ratio est de 1,3 dans le secteur privé. Ainsi, les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (43,6 ans contre 41,3 ans). Cette situation résulte du rythme des recrutements et des départs à la retraite passés. À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé (54 % des agents de la fonction publique sont diplômés du supérieur contre 41 % dans le privé), explique des entrées tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes. Cette année, la part des moins de 30 ans est stable tandis que celles des 50 ans ou plus s'accroît de 0,6 point.

La FPT reste le versant le plus âgé de la fonction publique (45,5 ans). La part des moins de 30 ans y est particulièrement faible (10,3 %) (**Figure V 1.3-2**). Cette part a même diminué de 0,6 point entre 2014 et 2019. Cette baisse de la part des moins de 30 ans est notamment marquée dans les filières les plus jeunes. Ainsi, dans la filière animation, où l'âge moyen (38,3 ans) est le plus bas, la part des moins de 30 ans (27,9 %) baisse de 5,9 points par rapport à 2014. À l'opposé, les agents âgés de 50 ans et plus représentent 41,8 % des agents territoriaux (+0,4 point par rapport à 2018). En cinq ans, leur part a augmenté de 4,4 points. Ils sont particulièrement nombreux dans la filière technique (47,5 %) où leur part a augmenté de 0,6 point en un an et de 5,3 points par rapport à 2014.

Figure V 1.3-2 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2019



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDess.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Dans la FPE, la part des 50 ans et plus s'élève à 31,7 %, soit près du double de la part des agents âgés de moins de 30 ans. Dans ce versant, les agents sont âgés de 42,9 ans en moyenne. En cinq ans, la part des 50 ans et plus a progressé presque deux fois plus vite dans les EPA que dans les ministères (+3,8 points pour s'établir à 32,5 %, contre +2,0 points à 31,4 %). Les agents des ministères économiques et financiers restent les plus âgés de la FPE (ministères y compris EPA) avec un âge moyen de 47,6 ans. À l'opposé, du fait de la présence de militaires, les ministères des Armées (36,4 ans) et de l'Intérieur (40,3 ans) sont ceux où l'âge moyen est le plus faible.

La FPH est le versant qui compte le plus de jeunes : les agents y sont âgés de 42,0 ans en moyenne et 17,9 % ont moins de 30 ans. Néanmoins, la part des jeunes y baisse pour la sixième année consécutive. En 2019, elle baisse notamment dans les filières soignante (-0,2 point pour 18,5 %) et médico-technique (-0,4 point pour 20,0 %), où les moins de 30 ans sont le plus présents. À l'opposé, la part des 50 ans et plus continue d'augmenter avec +0,4 point en cinq ans pour atteindre 30,7 % en 2019. C'est dans les filières administrative et technique-ouvrière que cette part est la plus forte (respectivement 38,7 % et 39,8 %).

### Bibliographie

- Ba A., Pons Y. (2020), « L'emploi dans la fonction publique en 2018 », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2020, DGAFF.
- Depp (2021), *Géographie de l'École 2021*.
- Donzeau N., Pons Y. (2021), « En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique », *Insee Première* n° 1842, mars 2021, Insee.
- Massis D. (2020), « En 2019, l'emploi dans la fonction publique territoriale progresse après trois années de recul », *BIS* n° 148, décembre 2020, DGCL.